



BOURSES DE LYCEE - Les demandes sont à formuler avant le 4 juillet 2019

publié le 04/04/2019

Informations à destination des parents des élèves de 3ème

Votre enfant est en classe de 3ème et, l'an prochain, il rejoindra probablement le lycée.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les demandes de bourse de lycée sont à effectuer **du 28 mars au 4 juillet 2019**.

La démarche est semblable à celle effectuée pour demander la bourse nationale de collège.

Elle s'effectue **via internet**, en se connectant aux TELESERVICES SCOLARITE SERVICES.

Les informations sur les aides financières sont disponibles [sur le site du Ministère de l'Education Nationale](#) .



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.